

Un dispositif pour reprendre confiance et motivation

« Espérer de l'élève, c'est aimer son avenir » (Paul Malartre)

CHARTRE DE VIE

Bienvenue à vous au Lycée de la Nouvelle Chance !

En nous rejoignant vous avez décidé de passer le Baccalauréat en candidat libre, décision ô combien méritante. L'objectif du Lycée de la Nouvelle Chance, et de son équipe est de vous offrir les connaissances et les compétences afin de passer l'examen dans les meilleures conditions.

Un accompagnement personnel sera effectué par un professeur référent afin de suivre au plus près votre investissement, vos progrès, votre travail afin de vous permettre de concrétiser votre projet.

Vivre, étudier ensemble, implique, par civisme et respect des autres, un certain nombre de règles et d'obligations. C'est dans cette optique que cette charte a été élaborée.

Nous rappelons que l'ensemble des lois françaises s'applique dans l'enceinte de l'établissement

« Nous ne sommes pas la raison de votre réussite mais la condition de votre réussite. »

I – les études – la discipline est la clef de la réussite

L'inscription au Lycée de la Nouvelle Chance est liée à un projet, dans lequel l'obtention du Baccalauréat est indispensable, et à un engagement, celui de travailler. Travailler dans la durée, avec régularité, en autonomie et en groupe.

La réussite dans le travail nécessite le respect des personnes enseignantes et des élèves, mais aussi le personnel administratif, les enseignants et les élèves du Campus Ozanam ainsi que le public. Tout manquement à cette règle, tout comportement en décalage avec le règlement seront considérés comme perturbateurs pour le bon déroulement des cours et donc pour la réussite du projet. Tout dérapage sera sanctionné par un rappel à l'ordre écrit ou verbal du professeur référent, d'une remédiation, et dans les cas jugés sérieux et incompatibles avec le Lycée de la Nouvelle Chance, une possible exclusion.

Le respect des lieux, la propreté et un cadre de vie agréable est l'affaire de tous, on travaille toujours mieux dans un environnement accueillant.

L'usage des outils de communication est interdit dans le Lycée de la Nouvelle Chance, en dehors de ceux autorisés par le professeur pendant son cours.

Le respect des horaires, la ponctualité est importante, cela évite les retards qui perturbent le cours et le travail de tous ; tout retard doit être justifié, si les retards se répètent une rencontre avec le professeur référent sera envisagée. L'assiduité est importante. Les absences sont la responsabilité de l'élève. Il faut prévenir immédiatement le coordinateur en charge de la vie scolaire de l'absence et fournir rapidement un motif écrit de l'absence. Dans la mesure du possible, les rendez-vous doivent être pris en dehors des heures de cours.

Chaque fin de semaine, un bilan doit être adressé au professeur référent.

Le non-respect de ces règles entraîne une entrevue avec le professeur référent en vue d'une remédiation. Si les manquements au règlement persistent cela peut entraîner la fin de l'expérience au Lycée de la Nouvelle Chance.

II – la vie du groupe – le climat de travail est la responsabilité de chacun

L'état d'esprit est très important, l'inscription au Lycée de la Nouvelle Chance est volontaire. C'est un choix qui nécessite un abord positif, optimiste, comme l'a été votre démarche pour venir vous inscrire au Lycée de la Nouvelle Chance, comme l'est votre projet et celui du Lycée.

La tenue vestimentaire doit être correcte, les attitudes provocantes et les signes ostentatoires sont donc à mettre de côté, une tenue sobre et confortable est ce qu'il y a de mieux pour travailler dans de bonnes conditions.

La consommation de produits alcoolisés ou tabagiques dans l'enceinte de l'établissement est strictement interdite (loi Evin du 10 janvier 1991).

Les retards et les absences nuisent au travail du groupe, de même la présence et la participation aux différentes activités sont obligatoires, aucune mise à l'écart volontaire n'est acceptée (sauf en cas de contre indication majeure).

La discrimination de quelque nature qu'elle soit est à proscrire (Bizutage...). En effet, elle est contraire à l'esprit qui anime le projet du Lycée de la Nouvelle Chance.

III – la vie privée – le respect de moi-même commence avec le respect des autres

Les cours sont la propriété des professeurs, et même s'ils sont publiés sur l'ENT (Espace Numérique de Travail), ils n'ont pas vocation à être diffusés à un plus large public. L'utilisateur s'engage à ne pas divulguer les codes et identifiants permettant l'accès au réseau pédagogique, il sera responsable de toute malveillance effectuée sous cet identifiant (d'autant que le cours ne se résume pas à un simple catalogue de connaissances ou une vulgaire compilation mais c'est aussi et surtout à un ensemble de savoir-faire et de méthodes apporté par le professeur).

L'usage des outils de communication est réglementé et par respect des personnes et de la vie privée, les informations pouvant être obtenues dans le cadre du Lycée de la Nouvelle Chance n'ont pas à être publiées sur un quelconque support (interdiction d'utiliser le réseau informatique pour porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui, interdiction de divulguer tout renseignement ne vous concernant pas, de véhiculer des injures ou tenir des propos diffamatoires, interdiction de diffuser des images de personnes sans leur autorisation -notamment des professeurs-).

Un comportement intrusif est donc à proscrire et ce, afin de conserver un esprit de travail et de bonne entente.

Cette charte s'appuie sur les textes suivants :

Loi Hadopi du 12 juin 2009

Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989

Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982, modifiée en 1986

Loi informatique et liberté du 06 juillet 1978

Loi sur la liberté de la presse du 19 septembre 1881

Tout manquement entraînerait une entrevue avec le professeur référent et les coordinateurs dans l'éventualité de devoir répondre de ses actes. Les coordinateurs peuvent, le cas échéant, convoquer le jeune et ses parents à un conseil de professeurs. A la suite de ce conseil, une décision d'exclusion de la structure « Lycée de la Nouvelle Chance » peut être prononcée.

« Les bons élèves se donnent des moyens..., les mauvais élèves se trouvent des excuses... ! »

Lu et pris connaissance, le

L'élève

Les parents